



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.07.2016

Votants : 14
Présents : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATI Jeannine, BLONDEL Brigitte, Mrs BRUGIERE Alain, BARIL Daniel, FRANCY Alain, FEREDY Philippe.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine. Mrs.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Gratification exceptionnelle dans le cadre d'un stage de 7 semaines non rémunéré.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pendant 7 semaines un jeune de la commune, Alexandre JUGIE a effectué un stage dans le cadre de son parcours de professionnalisation.

Ce stage non rémunéré, s'est déroulé sous la tutelle de l'adjoint d'animation.

Au vu de la qualité du travail fourni par Mr JUGIE, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une gratification exceptionnelle à ce jeune stagiaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une gratification exceptionnelle d'un montant de 350.00 € à Mr Alexandre JUGIE qui lui sera versé par mandat administratif.
- de prévoir à l'article 6228 du budget principal de la commune, les sommes nécessaires au versement de cette gratification.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 20.07.2016

En Mairie, le 20.07.2016

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20160720-34-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2016

Publication : 25/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

